

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013/25

Objet : Convention relative au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques

L'an deux mille treize, le 19 juillet, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette Séance fait suite à la séance du 9 juillet 2013 annulée faute de quorum.

Séance du 19 juillet 2013

Date de convocation :
10 juillet 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 7

Suffrages exprimés :
7 pour
0 abstention
0 contre

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Jean Claude FERMIER** (Secrétaire), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant)

Etaient représentés :

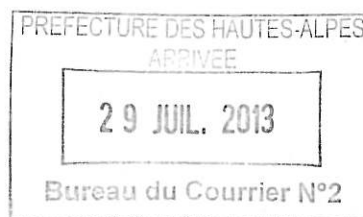
Mme Chantal EYMEUD par Michel BAUDRY
Mme Valérie ROSSI par Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Mme Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEUD, Mme Valérie ROSSI, M. Marc AUDIER, M. Roger DIDIER, M. Richard SIRI, M. Claude FEUTRIER.

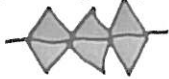


Exposé des motifs :

Le Président rappelle l'objectif prioritaire du S.M.A.D.E.S.E.P. en matière de sécurisation des activités nautiques qu'il développe sur la retenue. A cet effet ont été souscrits des prestations de service avec le SDIS des Hautes-Alpes pour la surveillance estivale des plages publiques du lac de Serre-Ponçon (secteur des Hautes-Alpes). Ces marchés, initiés depuis 2008 sous forme conventionnelle, ont connu chaque année des évolutions visant à conforter la sécurité sur les rives du grand lac des Alpes du sud, tout en maîtrisant au mieux le niveau des dépenses que ces actions impliquent. Ils ont ainsi été renouvelés par délibérations n°2009-11 du 29 avril 2009, n°2009-26 du 1^{er} juillet 2009, n°2010-17 du 26 juin 2010 et n°2011-23 du 15 juin 2011.

La surveillance des plages proposée durant l'été 2013 participe d'une volonté affirmée de rationalisation du rapport coût/objectifs de surveillance et de lisibilité de l'action publique du Syndicat. C'est ainsi que ce fonctionnement conclu l'année précédente, après validation de la commission « tourisme du Syndicat, reste inchangé, pour un coût prévisionnel fixé à 54 000 € TTC :

- Amplitude horaire de surveillance des plages de 10h30 à 19h30 ;
 - Nombre de personnels : de 2 à 3 sur la plage de Savines le lac, 2 à 4 sur la plage de Chorges, 2 à la plage de Crots et 2 à la plage de Port Saint Pierre ;
 - Obligation d'avoir un chef de poste par plage ;
 - Etablir un mode de fonctionnement « dégradé » pour une surveillance lors des intempéries.
- Le SDIS propose que :



- o Soit le personnel puisse être rattaché au centre local en renfort pour des interventions nautiques,
- o Soit le personnel ne travaille pas ;
- Le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait enfin être amené à solliciter le SDIS pour la surveillance d'une de ces plages durant les week-ends des mois de juin et septembre ;

Le S.M.A.D.E.S.E.P. prenant en charge le financement de leurs tenues réglementaires, les personnels affectés à la surveillance des plages de Serre-Ponçon portent également le logo de l'établissement public : cette affichage symbolique participe non seulement d'une amélioration de la lisibilité de la destination nautique « Serre-Ponçon », mais aussi du partenariat concrétisé entre le SDIS 05 et le S.M.A.D.E.S.E.P. dans le cadre d'une approche globale de la sécurité sur le lac.

A cet effet, le Président rappelle la convention de partenariat renouvelée depuis 2008 pour la mise en œuvre conjointe avec les SDIS 04 et 05 d'une Brigade de Recherche et de Secours sur le lac de Serre-Ponçon. Les termes de ce document conventionnel, mobilisant la signature d'un grand nombre de partenaires sur deux départements, réclament un engagement annuel qu'il conviendrait de pouvoir prolonger autant que de besoin sans signature expresse de l'ensemble des parties.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- La convention susvisée dûment délibérée depuis l'exercice 2008 par le comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'intérêt de rendre plus lisible les efforts conjugués du SDIS et du S.M.A.D.E.S.E.P. au service de la sécurisation des pratiques nautiques, notamment au niveau de la surveillance des plages publiques ;
- L'autorisation donnée au président de par la délibération du 17 mai 2011 de souscrire des marchés au nom du syndicat mixte ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juillet 2012 :

- **CONFIRME** la délégation donnée au Président par délibération du 17 mai 2011 susvisée, dans le cadre du périmètre préalablement défini pour la prestation relative à la surveillance des 4 plages publiques de Serre-Ponçon ;
- **ADOpte** la convention ci-jointe relative à la mise en place partenariale sur Serre-Ponçon d'une brigade de recherche et de secours et invite le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application ;
- **RAPPELLE** enfin que le Président est autorisé par délibération n°2010-20 à définir l'ouverture des plages publiques en lien étroit avec les Maires des Communes concernées dans le cadre de leurs pouvoirs de police concourant à l'exercice des missions de sécurité publique.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2013/25-Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes.

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.